

Des éléments épars vers une politique démographique en matière de vieillissement

Objectifs

Après 40 ans de chute continue, la fécondité tunisienne vient d'accoster le seuil fatidique : 2.09 enfants par femme en 1999 et 2.03 en 2007, tout juste ce qu'il faut pour qu'une mère soit, à la génération suivante, remplacée par une fille et une seule¹. Seuil auquel, dans un parfait accomplissement de la transition démographique, la fécondité serait censée se stabiliser pour assurer le maintien de l'effectif de la population. Certains gouvernorats tunisiens sont nettement en dessous de deux enfants par femme. Non seulement la « fin de la transition » est proche, tout porte au contraire à croire qu'à l'instar des pays européens, les niveaux de la fécondité en Tunisie descendront nettement en dessous du seuil de remplacement.

La baisse de la fécondité est le moteur principal du vieillissement démographique en Tunisie. C'est elle qui imprime la silhouette de la pyramide des âges. Le mot vieillissement tend à n'évoquer que l'accroissement du nombre et de la proportion de personnes âgées. Or, du fait de la sous fécondité persistante, c'est l'ensemble de la pyramide des âges qui tend à basculer autour de son centre et à prendre une forme jusqu'alors inconnue, la base se rétrécissant de manière plus au moins rapide, selon le rythme de baisse de la fécondité.

L'inversion de la pyramide des âges est loin d'être arrivée à maturité. Le nombre des personnes âgées devrait doubler, voire tripler, au cours des cinq prochaines décennies. L'incidence de cet alourdissement du sommet de la pyramide des âges sera plus ou moins difficile à supporter selon l'évolution des niveaux de la fécondité.

De concert, l'espérance de vie moyenne s'est considérablement allongée en Tunisie, grâce à l'amélioration des niveaux de vie, des soins de santé et de la nutrition : elle est passée de 51,1 ans en 1966 à presque 74 ans² actuellement.

¹ Pour que le remplacement des générations puisse se faire, il faut qu'une femme mette au monde en moyenne une fille, ce qui conduit à mettre au monde 2.05 enfants du fait que l'on compte 105 naissances masculines pour 100 naissances féminines. Comme dans une génération féminine toutes les femmes n'arrivent pas à l'âge de la reproduction, il faut que celles qui y arrivent compensent cette perte, c'est-à-dire aient dans les conditions de la mortalité actuelle de la Tunisie en moyenne 2.1 enfants.

² INS, annuaire statistique de la Tunisie, 2007.

La jonction entre ces deux facteurs est le déferlement des personnes âgées et, par conséquent, l'augmentation remarquable de la proportion des personnes âgées en Tunisie. Elle est passée de 5.6% en 1966 à 9.4% actuellement. De même, l'âge homologue de ce qu'était 60 ans au 28/04/2004, était égal à 53,52 ans le 03/05/1966, ce qui conduit à un vieillissement de 6.48 ans durant la période 1966- 2004.

Evolution de la population tunisienne (en pourcentage) par groupe d'âge

Groupe d'âge	1956	1966	1975	1984	1994	2004
0-14	42,5	46,3	43,7	39,7	34,8	29,8
15-59	52,5	48,1	50,5	53,6	56,9	61,0
60 et +	5,1	5,6	5,8	6,7	8,3	9,3
Total	100	100	100	100	100	100
Source :INS						

Les projections de l'Institut National de la Statistique (INS) montrent que l'effectif des sexagénaires avoisinerait 2.100.000 à l'horizon de 2029(selon l'hypothèse moyenne).

Evolution de la population tunisienne par groupe d'âge 1999-2029 (En pourcentage)

Groupe d'âge	1999(%)	2029(%)		
		H1	H2	H3
0-14	30,9	14,6	17,3	19,8
15-59	60,1	66,6	64,9	63,4
60 et +	9,0	18,8	17,7	16,8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0
Source :INS				

Vivre plus longtemps et en bonne santé est incontestablement une révolution sans précédent, en particulier si on dispose des ressources suffisantes pour en profiter. Mais, toutes choses égales par ailleurs, la contraction de la population active (associée en particulier au niveau de la fécondité) pourrait nuire à l'amélioration des niveaux de vie. De plus, dans la mesure où les dispositifs institutionnels actuels financent les retraites grâce aux cotisations des actifs, le vieillissement et l'augmentation du nombre de retraités par actif (Taux de dépendance démographique) exerceront inévitablement une pression croissante sur l'équilibre financier des régimes de retraite en Tunisie. Les paiements au titre des régimes de retraite augmenteront et représenteront une proportion croissante des dépenses sociales totales. En effet, Dans les systèmes de sécurité sociale couvrant la quasi-totalité de la population et où le droit à des prestations sociales déterminées est lié à un âge ou une tranche d'âge donnée, l'évolution démographique modifie l'importance relative des différentes classes d'âge les unes par rapport aux autres et exerce nécessairement, de ce fait, une emprise sur l'équilibre financier des régimes de retraite et notamment lorsqu'il s'agit d'un système dit « par répartition ». Dans un tel système, la population active du moment doit fournir (par les cotisations ou par l'impôt) les ressources nécessaires au paiement des pensions au même moment, tandis que les générations à venir devront financer les pensions de la population

active d'aujourd'hui. Il s'agit d'un transfert de responsabilités financières d'une génération à l'autre.

C'est l'une des conséquences les plus épouvantable du vieillissement démographique en Tunisie, mais pas l'unique. D'autres conséquences aussi sérieuse que l'équilibre financier des régimes de retraite peuvent être énumérées telles que : le vieillissement professionnel synonyme d'une perte de dynamisme, de capacité d'adaptation..., le mode de prise en charge des personnes âgées, les services de proximité...

Les ajustements qu'imposent les évolutions supra énumérées constituent l'un des principaux changements structurels auxquels sera confrontée l'économie Tunisienne. En matière d'action, ils soulèvent plusieurs problèmes qui exigeront de l'imagination et du courage, notamment pour déterminer la façon dont seront financées les obligations au titre des retraites sachant que les caisses tunisiennes de retraite n'ont pas profité de la période de prospérité pour fructifier leurs avoirs provenant des cotisations³.

Dans la présente communication un intérêt particulier sera accordé à la mise en exergue de la marche du vieillissement de la population tunisienne ainsi qu'aux différents éléments qui peuvent constituer une politique démographique ayant pour objectif de contrer les effets du vieillissement.

Pour ce faire la première partie sera réservée à la présentation de quelques indicateurs montrant le vieillissement de la population tunisienne. Ce qui constituera la meilleure introduction pour étudier les incidences infaillibles de ce processus, sans propos alarmistes, sur la société tunisienne.

Influencé par les résolutions des Nations Unies sur la question et prévoyant les vicissitudes du vieillissement, le gouvernement tunisien a adopté depuis 1994 des lois inhérents aux conditions de vie des personnes âgées, des conditions d'octroi des pensions de vieillesse (période de stage et âge de retraite), de financement des régimes de retraite (révision des taux de cotisation vers la hausse). Il sera donc question, dans la deuxième partie, d'énumérer ces différentes mesures prises et de proposer d'autres qui peuvent compléter la « politique démographique tunisienne » dans la matière. Une politique qui tient compte des moyens du pays, ainsi que des spécificités de la société tunisienne. En effet, les mesures adoptées sont des éléments épars, loin de constituer le fondement d'une politique capable de contrer les effets du vieillissement.

En substance, nous nous efforcerons de proposer, en s'appuyant sur d'autres expériences, quelques pistes qui serviront d'appoint à la politique actuelle, si elle existe, à coté de quelques enseignements tirés d'autres politiques qui ont montrées leur efficacité.

Données, méthodes et variables utilisées

Pour des raisons méthodologiques et pour mesurer quantitativement le degré de vieillissement de la population tunisienne, il devient nécessaire de préciser qui sont les personnes âgées. Certes, Il n'existe naturellement pas de définition unique de ce groupe, la borne inférieure d'âge dépend du domaine d'étude "Il n' y a pas de définition parfaite et invariable. Le plus souvent, c'est 60 ou 65 ans qui est retenu. Le choix dépend du problème

³ Les deux caisses de retraite en Tunisie (CNSS, CNRPS) fonctionnent selon le principe de la répartition. Le financement des régimes de retraite est assuré par la cotisation des actifs.

que l'on étudie, de l'objectif que l'on propose⁴. Mais pour le besoin de notre étude nous retiendrons l'âge de 60 ans.

Ce choix peut se justifier aussi par le fait que les législations sociales et fiscales en Tunisie retiennent cet âge (60 ans) comme celui de la cessation d'activité. Ainsi, parmi les conditions de jouissance de retraite est d'avoir l'âge de 60 ans sauf pour les retraites anticipées, militaires ayant accomplis 30 ans de services ou pour des raisons économiques où l'âge peut descendre jusqu'à 50 ans seulement. Pour les travailleurs indépendants dans le secteur agricole et non agricole l'âge peut remonter jusqu'à 65 ans.

Notons à ce niveau que le choix de l'âge ou « les lignes de démarcation » devient de plus en plus problématique. En effet, l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance on se demande dans quelles mesures pouvons nous continuer de considérer l'âge de 60 ans comme étant l'âge de l'entrée à la vieillesse.

Pour appréhender le vieillissement de la population en Tunisie nous ferons recours à la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus et l'âge homologue au voisinage de 60 ans. Seront utilisées les données officielles des recensements de la population tunisiennes 1956, 1966, 1975, 1984, 1994 et 2004.

Pour les décisions politiques prises en réponse au vieillissement de la population, il sera question d'examiner essentiellement la loi 94-114 du 31 octobre 1994, et les abrogations récentes touchant le code du statut personnel du 13 Août 1956, la Loi n° 87 – du 6 mars 1987, instituant des dispositions relatives au travail des retraités, la loi 60-30 du 14 décembre 1930 et la loi n° 59-18 du Février 1959.

Résultats escomptés

Les tendances démographiques sont lisses, discrètes, mais extraordinairement puissantes. Le vieillissement fait partie de ces changements continus, insidieux qui transforment une société en profondeur. Ceci est visible en examinant l'évolution de la structure d'âge de la population tunisienne à travers les recensements de la population effectués par l'Institut National de la Statistique.

La conscience publique de l'ampleur de ces transformations a incité l'Etat de prêter des lois censées contrer les effets du vieillissement. Il s'agit donc d'examiner ces lois et de vérifier leurs cohérences et pertinences. Dans la seconde étape nous tenterons de proposer quelques mesures susceptibles de compléter les éléments qui existent pour qu'on puisse parler d'une politique démographique capable d'estomper les vicissitudes du vieillissement de la population tunisienne.

⁴ Alfred Sauvy : Eléments de démographie, presses universitaires de France, première édition, 4/TR 1976, p :136.

